

BIOPROTEC CAF

GROUPE	11	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

INSECTICIDE BIOLOGIQUE SOUS FORME AQUEUSE

POUR L'EMPLOI SUR LES CULTURES AGRICOLES ET EN SERRES, FORÊTS,
TERRES BOISÉES, PLANTES ORNEMENTALES,
LES SECTEURS RÉSIDENTIELS ET AUTRES SECTEURS BOISÉS

SUSPENSION

À USAGE COMMERCIAL

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Ingrédient actif : *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*, type HD-1, avec une activité de 11400 Unités International (UI) par mg, équivalent à 12,7 MUI (Milliards d'Unités Internationales) par litre.

No D'HOMOLOGATION : 26854

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10 LITRES

Lot No:

Date de Fabrication:

Ce produit doit être utilisé dans un délai de six mois de la date de fabrication

AEF Global Inc.
201, Mgr-Bourget
Lévis (Québec)
G6V 9V6
Canada

Ligne d'assistance sans frais :

1-866-622-3222

www.aefglobal.com

MODE D'EMPLOI

Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est toxique uniquement pour les larves de certains lépidoptères. Son action toxique se limite à l'estomac des larves. Pour être efficace, les dépôts de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse doivent être ingérés par des larves susceptibles. Il est donc essentiel d'obtenir un dépôt assurant une couverture complète du feuillage cible sur lequel les larves s'alimentent. Généralement, le traitement s'effectue après l'éclosion des œufs, lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Après l'ingestion d'une dose suffisante, les larves cessent de s'alimenter à l'intérieur de quelques heures et la mort survient après 2 à 5 jours.

Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est une formulation à base d'eau qui peut être appliquée non diluée ou diluée avec de l'eau propre. Diluer seulement s'il est nécessaire pour améliorer la couverture du feuillage et ceci doit se faire avec un volume minimal d'eau. Lorsque le produit est dilué avec de l'eau, ajouter dans la cuve d'arrosage la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse au volume d'eau requis. Agiter au besoin afin de maintenir le produit en suspension. Il faut éviter d'appliquer le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse lorsque des pluies importantes sont éminentes. Pour les applications tôt le matin, le feuillage ne doit pas être couvert de rosée afin d'éviter l'égouttement du Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse lorsque appliqué.

Gestion de la résistance, Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse ou les insecticides du même groupe (11) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides provenant d'un groupe différents, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain. La tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AEF Global Inc. au 1-866-622-3222 ou à www.aefglobal.com.

Forêts, Terres Boisées et Arbres Ornementaux:

Pour connaître les meilleures méthodes et périodes d'application, contacter les autorités reconnues en matière de lutte contre les insectes nuisibles ou votre représentant AEF Global. La meilleure période et le nombre d'applications requis pour une protection efficace du feuillage dépendront de l'insecte cible, de l'état de développement du feuillage cible, de la pression des insectes nuisibles et de l'activité larvaire. Afin

d'assurer un bon dépôt du produit, les applications devront coïncider avec un développement foliaire suffisamment avancé (allongement des pousses ou expansion des feuilles). Lorsque possible, le traitement doit être effectué lorsque tous les œufs sont éclos, afin de s'assurer d'un nombre maximal de larves présentes au moment de l'application. Dans les cas suivants: la période d'éclosion des œufs est très étendue et/ou le développement larvaire est significativement avancé et/ou la population larvaire est très élevée, il est recommandé d'utiliser des taux d'application supérieurs et/ou des applications supplémentaires. L'intervalle entre chaque application devra être de 3 à 10 jours. Consulter le tableau concernant les taux d'application spécifiques à chaque insecte nuisible.

APPLICATION TERRESTRE

Dans le cas d'application terrestre, diluer la quantité de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse requise dans de l'eau propre afin de fournir une couverture complète du feuillage, tout en évitant un égouttement excessif.

Pour les applications à l'aide d'atomiseurs, ajouter la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse à de l'eau claire, suivant un taux allant de 1:20 à 1:50. Le volume maximum recommandé pour l'application du mélange est de 100 litres par hectare.

Pour les pulvérisateurs hydrauliques à volumes élevés, ajouter la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse à de l'eau propre, suivant un taux allant de 1:50 à 1:500. Le volume maximum recommandé pour l'application du mélange est de 1000 litres par hectare.

À USAGES RESTREINTS FORÊTS, TERRES BOISÉS ET SECTEURS RÉSIDENTIELS

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION

N'utiliser le produit que de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés.

Usage en Forêt : Application terrestre ou aérienne pour des sites de plus de 500 ha.

Usage dans les terres boisées: Application aérienne pour des sites de 500 ha ou moins.

Usage dans les secteurs urbains et résidentiels: Application aérienne.

Consulter le bureau local de Transports Canada concernant la réglementation en vigueur pour les applications aériennes en milieu résidentiel/urbain, en milieu forestier et dans les secteurs boisés. Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse peut être utilisé en application aérienne dans les secteurs urbains et résidentiels, pour le traitement des secteurs résidentiels et industriels et les secteurs récréatifs municipaux (incluant les parcs, les jardins publiques, les terrains vagues, brise-vent et les terrains avec droits de passage sous juridiction municipale), ainsi que les autres secteurs boisés incluant les parcs provinciaux, les plantations ornementales, les vergers à graines, les plantations d'arbres, les pépinières, les lots boisés et les secteurs boisés avec chalets.

L'application de produits non dilués, aux volumes indiqués sur le tableau des taux d'application, est hautement recommandée contre la plupart des insectes nuisibles indiqués sur l'étiquette. Lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la couverture du feuillage, le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse peut être dilué seulement avec de l'eau propre et doit être appliqué aux taux indiqués dans le tableau de dosage. Le volume total de produit pulvérisable par hectare varie selon l'espèce nuisible cible, le feuillage cible, les conditions climatiques, l'équipement de pulvérisation et la taille des gouttelettes. Les meilleurs résultats peuvent être obtenus lorsque le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est utilisé de façon non dilué sur du feuillage sec avec un avion bien calibré et un système de pulvérisation permettant de délivrer des gouttelettes allant de 30 à 80 microns pour les conifères et de 50 à 150 microns pour les feuillus. Les autorités fédérales ou provinciales peuvent recommander l'utilisation d'un colorant soluble à l'eau à des fins de récolte de données sur le dépôt après pulvérisation.

TAUX D'APPLICATION : Application aérienne ¹ et terrestre

Forêts, terres boisés, plantation d'arbres, pépinières, terres à bois, secteurs boisés avec chalets, secteurs urbains, secteurs résidentiels, secteurs industriels, parcs municipaux et provinciaux, les emprises, plantations ornementales, vergers à graines, arbres d'ombrage et tout autre zone boisée

Insectes Nuisibles Cibles	MUI/hectare	Litres/hectare
Spongieuse ²	30-50	2,4 - 4,0
Tordeuse des bourgeons de l'épinette ³	20-30	1,6 - 2,4
Tordeuse occidentale de l'épinette ³	30-40	2,4 - 3,2
Tordeuse du pin gris ⁴	20-30	1,6 - 2,4
Livrée des forêts ⁴	12-20	1,0 - 1,6
Arpenteuse de la pruche ⁴	30-40	2,4 - 3,2
Chenille burcicole ⁴	20-30	1,6 - 2,4
Arpenteuse de l'orme ⁴	20-30	1,6 - 2,4
Arpenteuse d'automne ⁴	20-30	1,6 - 2,4
Arpenteuses du printemps et d'automne ⁴	12-20	1,0 - 1,6
Papillon satiné ⁴	50	4,0
Chenille à houppes blanches ⁴	50	4,0

¹ Voir les restrictions pour l'application aérienne en forêts, sur les terres boisées, les secteurs résidentiels et autres secteurs boisés et l'application terrestre sur sites forestiers > 500 ha.

² Spongieuse : Effectuer la première application lorsque les larves sont aux 2^{ème} et 3^{ème} stades larvaires et lorsque l'expansion des feuilles atteint 40-50%. Si la période d'éclosion des œufs est très étendue ou si une nouvelle infestation se produit, 2 applications ou plus peuvent être requises, avec 7 à 10 jours d'intervalle entre chaque application. Utiliser les taux d'application les plus élevés lorsque les populations larvaires sont très importantes.

³ Tordeuses des bourgeons de l'épinette : Traiter avant le cinquième stade de développement larvaire, lorsque le débourrement/l'élongation des pousses est suffisante pour assurer un bon dépôt du produit. En cas de forte infestation, des taux d'application plus élevés et une seconde application sont recommandés. En région montagneuse, des taux et des volumes plus élevés peuvent être requis pour assurer une bonne couverture du feuillage. Dans les peuplements forestiers ayant une forte proportion d'épinettes en plus de sapins, une deuxième application peut être nécessaire suite au débourrement de l'épinette.

⁴ Autres insectes nuisibles : Effectuer le traitement lorsque l'éclosion des œufs est complétée et que les jeunes larves s'alimentent sur du feuillage bien exposé. Pour les feuillus, appliquer lorsque l'expansion foliaire a atteint 40-50%. Pour les conifères, appliquer lorsque le débourrement/ l'élongation des pousses est suffisante pour assurer un bon dépôt du produit. Si la période d'éclosion des œufs est très étendue ou si les niveaux de population sont très élevés, des taux d'application plus élevés et/ou des applications supplémentaires peuvent être requises, avec 3 à 10 jours d'intervalle entre chaque application.

MODE D'EMPLOI : CULTURES DE PLEIN CHAMP, VERGERS, SERRES

Appliquer au premier signe d'infestation quand les larves sont petites. Répéter les applications, en fonction du seuil économique selon les besoins. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage. Afin d'assurer un bon dépôt du produit sur un feuillage difficile à mouiller (ex : crucifères), l'addition d'un agent mouillant est recommandée. Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse peut s'appliquer jusqu'au jour même de la récolte.

APPLICATION TERRESTRE : Ajouter la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse pour un volume minimal de 300 litres d'eau par hectare, selon le type d'équipement et de culture. Utiliser le mélange dilué à l'intérieur d'une période de 12 heures.

APPLICATION AÉRIENNE : Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse doit être appliqué, non dilué, à l'aide d'un équipement aérien. Diluer uniquement afin d'améliorer la couverture du feuillage et dans un volume minimal d'eau. Les meilleurs résultats peuvent être obtenus lorsque le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est utilisé de façon non dilué, sur du feuillage sec, avec un avion calibré et un système de pulvérisation permettant de délivrer des gouttelettes d'un diamètre inférieur à 300 microns et préférentiellement de 50-150 microns. Si une dilution est nécessaire, remplir le réservoir avec la quantité requise d'eau. Démarrer l'agitation mécanique ou hydraulique afin de permettre une circulation de l'eau avant l'addition du Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse. Ajouter la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse à l'eau du réservoir et maintenir l'agitation jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène. Lorsque du produit non dilué est utilisé, une agitation continue n'est pas nécessaire et devrait être évitée.

Insectes Nuisibles Cibles	Site / Culture	Litres / hectare	MUI / hectare
Fausse-arpenteuse du chou	Radis asiatique, Brocoli, Choux de Bruxelles, Choux, Chou-fleur, Céleri, Choux chinois, Brocoli chinois, Choux fourrager, Laitue, Feuilles de chou vert, Feuilles de moutarde, Pak choi, Persil, Pommes de terre, Épinard, Feuilles de navets, Tomates	1,4 - 2,8	18 - 36 MIU / ha
	Fines Herbes ¹¹ et Épices ¹¹ (incluant: graine de céleri, persil (sec), graine de moutarde, capucine, basilic, carvi, herbe à chats, cerfeuil (sec), coriandre, aneth, fenouil, menthes.)	1,4 - 2,8	18 - 36 MIU / ha
Piéride du chou	Radis asiatique, Brocoli, Choux de Bruxelles, Choux, Chou-fleur, Céleri, Choux chinois, Brocoli chinois, Choux fourrager, Laitue, Feuilles de chou vert, Feuilles de moutarde, Pak choi, Persil, Pommes de terre, Épinard, Feuilles de navets, Tomates	1,4 - 2,8	18 - 36 MIU / ha
Fausse-teigne des crucifères	Radis asiatique, Brocoli, Choux de Bruxelles, Choux, Chou-fleur, Céleri, Choux chinois, Brocoli chinois, Choux fourrager, Laitue, Feuilles de chou vert, Feuilles de moutarde, Pak choi, Persil, Pommes de terre, Épinard, Feuilles de navets, Tomates	1,4 - 2,8	18 - 36 MIU / ha

Tordeuse ¹ (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse triligée)	Vergers: Pommes, abricots, cerises, pêches, poires, prunes/pruneaux	2,8 - 4,0	36 - 50 MIU / ha
Hespérie des graminées	Fléoles des prés et autres herbes fourragères	0,55 - 0,7	7 - 9 MIU / ha
Sphinx	Tabac, tomates	0,65 - 1,1	8 - 14 MIU / ha
Chenille des pâturages (Hemileuca)	Pâturages	0,65 - 1,1	8 - 14 MIU / ha
Arpenteuse tardive ²	Pommes	0,7	8,9 MIU / ha
Noctuelles	Vergers: Pommes, abricots, cerises, pêches, poires, prunes/pruneaux	2,8 - 4,0	36 - 50 MIU / ha
Chenille à houppe blanche	Bleuets ³ , Arbres ornementales urbains ⁴	4,0	50 MIU / ha
Arpenteuses vertes et brunes	Canneberges	0,7 - 1,4	9 - 18 MIU / ha
Pyrale du tournesol ⁵	Tournesol	0,8 - 1,6	10 - 20 MIU / ha
Tordeuse à bandes obliques (de début et fin de saison)	Framboises ⁷	1,4 - 2,8	18 - 36 MIU / ha
Noctuelle de la tomate ⁶	Tomates	1,4	18 MIU / ha
Pyrale du maïs	Maïs sucré ⁸ et de grande culture	2,8 - 4,0	36 - 50 MIU / ha
	Haricot ⁹ (par ex. vert, jaune, mange-tout, etc)	2,8 - 4,0	36 - 50 MIU / ha
	Poivron ¹⁰	2,8	36 MIU / ha

¹ Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à pression pneumatique dans 600 à 800 litres d'eau/ha au stade du bouton rose, et à la chute des pétales lorsque les populations sont élevées. Pour les pulvérisateurs à grand volume, ajouter le volume recommandé de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse à l'eau, dans un ratio de 1:50 à 1:500. Le volume maximum d'eau recommandé est de 1500 litres/ha. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est désynchronisée. De meilleurs résultats sont obtenus si les applications sont faites le soir ou par temps nuageux. Pour les arbres en plantation et les arbres nains, les volumes et équipements d'application doivent être ajustés. Veuillez consulter un guide d'aménagement des vergers, approprié, pour de plus amples détails concernant les applications par Volume de Rangée d'Arbres (VRA).

² Pour utilisation en combinaison avec le Ripcord 400 EC (12,5 ml/ha) ou le Cymbush 250 EC (28 ml/ha). Voir les étiquettes respectives des produits pour des instructions plus spécifiques.

³ Faire deux applications. Appliquer en premier au moment où les larves atteignent le deuxième stade de développement larvaire. Faire une deuxième application 2-5 jours plus tard. Utiliser des applications terrestres, aériennes ou des atomiseurs.

⁴ Faire deux applications. Appliquer en premier au moment où les larves atteignent le deuxième stade de développement larvaire. Faire une deuxième application 2-5 jours plus tard.

⁵ Faire une application aérienne lorsque 20%-50% des têtes sont en fleurs. Une couverture complète des sites d'alimentation des larves, à l'intérieur des fleurs, est nécessaire afin d'obtenir un bon contrôle. Appliquer suivant les recommandations des autorités provinciales, basées sur les décomptes de pièges à phéromones.

⁶ Appliquer tous les 5-7 jours.

⁷ Appliquer dans un volume minimal d'eau de 600 litres/ha.

⁸ Application terrestre seulement, avec un pulvérisateur à rampe. Ajuster la dose à l'hectare, à l'intérieur des limites approuvées, selon la densité du feuillage à traiter, c.-à-d., lorsque la densité du couvert végétal est élevée en fin de saison, la dose la plus élevée peut être requise. Jusqu'à 3 applications par génération de pyrale du maïs, pour un maximum de 6 applications par année peuvent être effectuées. Laisser 5 - 10 jours entre les applications. Effectuer un dépistage du ravageur et traiter à l'éclosion des œufs, avant que les larves ne pénètrent dans le plant. Consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux concernant les

techniques de dépistage, les seuils d'interventions, et pour les meilleures périodes d'application. Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est plus efficace lorsque aucune pluie ne survient dans un délai de 24-48 heures suivant l'application, afin de permettre aux larves d'ingérer une quantité létale du dépôt d'insecticide.

⁹ **Application:** Appliquer 2,8 à 4 litres de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse/ha. Ajuster la dose par hectare, à l'intérieur de ces limites, selon la densité du feuillage à traiter, i.e., quand la densité du couvert végétale est élevé en fin de saison, la dose la plus élevée peut être requise. Jusqu'à deux applications par génération de la pyrale du maïs, pour un maximum de 4 applications par année peuvent être effectuées. Allouer de 5 à 10 jours entre les applications. Délais avant récolte: 1 jour.

Synchronisation: Suivre le ravageur et traiter à l'éclosion des œufs, avant que les larves ne pénètrent dans les tissus de la plante. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux concernant les procédures de suivi, les seuils d'intervention et les meilleures périodes d'application.

Méthode: Application terrestre avec un pulvérisateur à rampe. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux pour de plus amples informations.

Informations supplémentaires: Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est plus efficace lorsque aucune pluie ne se produit dans les 24-48 heures après l'application, afin de permettre à l'insecte d'ingérer une quantité létale du dépôt d'insecticide.

Afin de minimiser l'incidence de la pyrale du maïs dans les champs de haricots, il est recommandé de ne pas faire pousser de haricots à proximité des champs de maïs (la culture préférée de ce ravageur) et d'enlever les plants de maïs sauvage des champs de haricots afin de ne pas attirer les papillons.

¹⁰ Appliquer contre les jeunes larves aux premiers signes d'infestation; Répéter les applications de 2 à 4 fois si nécessaire pour maintenir un bon contrôle des jeunes larves; l'intervalle entre les applications devrait être de 7 à 10 jours; Application terrestre seulement; Délai de sécurité avant récolte; 1 jour.

¹¹ **Application:** Appliquer 1,4 à 2,8 litres de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse/ha dans au moins 300 L d'eau. Ajuster la dose par hectare, à l'intérieur de ces limites, selon la densité du feuillage à traiter, i.e., quand la densité du couvert végétale est élevé en fin de saison, la dose la plus élevée peut être requise. Allouer de 5 à 10 jours entre les applications. Nombre d'applications: maximum de 5 applications par année. Utiliser la solution diluée dans les 12 heures.

Synchronisation: Suivre le ravageur et traiter à l'éclosion des œufs, lorsque les larves sont petites. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux concernant les procédures de suivi, les seuils d'intervention et les meilleures période d'application.

Méthode: Application terrestre avec des applicateurs à pression hydraulique ou pneumatique. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux pour de plus amples informations.

Informations supplémentaires: Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est plus efficace lorsque aucune pluie ne se produit dans les 24-48 heures après l'application, afin de permettre à l'insecte d'ingérer une quantité létale du dépôt d'insecticide.

USAGE DANS LES SERRES

Appliquer sur les jeunes larves aux premiers signes d'infestation. Répéter les applications aussi souvent que nécessaire afin de s'assurer de maintenir un bon contrôle des jeunes larves. Le nombre et la synchronisation des applications nécessaires dépendront de l'état de développement du feuillage cible et de l'activité larvaire, y compris l'éclosion des œufs, le développement du stade larvaire et la densité de la population.

Cultures	Ravageurs	Litres/1000L d'eau
Légumes (tomates, laitue, concombres, poivrons)	Sphinx de la tomate, Fausse-arpenteuse du chou	0.9 - 1.8 1.8
Chrysanthème	Fausse-arpenteuse du chou	1.8
Roses	Tortrix purpurin	1.8

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été décidé par des personnes autres que AEF Global et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. AEF Global ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager AEF Global de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins de l'usage décrit ci-dessous.

RAVAGEUR	CULTURE/SITE	Litres/Hectare	MIU/Hectare
Spongieuse ¹	Argousier	2,4 - 4,0	30 - 50 MIU/ha

¹ Utiliser le taux d'application le plus élevé pour de fortes infestations. Si la période d'éclosion des oeufs est prolongée ou si une nouvelle infestation a lieu, répéter les applications. Appliquer tous les 7 à 10 jours.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (pantalon, chemise), des gants imperméables et lunettes protectrices lors de l'usage, la manipulation /chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage. Bien se laver les mains à l'eau savonneuse après avoir manipuler le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et

continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Conserver dans son contenant original à des températures entre 0° et 15° C. Une température d'entreposage plus froide est préférable. Entreposer le contenant à la verticale et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après un entreposage prolongé, bien agiter ou mélanger le produit afin d'obtenir une suspension uniforme avant utilisation.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Bioprotec est une marque de commerce de AEF Global Inc.

BIOPROTEC CAF

GROUPE	11	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

INSECTICIDE BIOLOGIQUE SOUS FORME AQUEUSE

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

POUR L'EMPLOI SUR LES BLEUETS EN CORYMBE

À USAGE COMMERCIAL

POTENTIELLEMENT SENSIBILISANT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Matière active : *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*, type HD-1, avec une activité de 11, 400 Unités Internationales (UI) par mg., équivalent à 12.7 MUI (Milliards d'Unités Internationales) par litre

No D'HOMOLOGATION: **26854** **LOI SUR LES PRODUITS**
ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: 10 litres

Lot no:

Date de Fabrication:

Ce produit devrait être utilisé dans un délai de six mois de la date de fabrication.

**AEF Global Inc.
201 Mgr-Bourget
Lévis (Québec)
Canada
G6V 9V6**

Ligne d'assistance sans frais :

1-866-622-3222

www.aefglobal.com

MODE D'EMPLOI:

Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est toxique uniquement pour les larves de certains lépidoptères. Son action toxique se limite à l'intestin des larves. Pour être efficace, le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse doit être ingéré par des larves susceptibles. Il est donc essentiel d'obtenir un dépôt assurant une couverture complète du feuillage cible sur lequel les larves s'alimentent. Généralement, le traitement s'effectue après l'éclosion des œufs, lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Après ingestion d'une dose suffisante, les larves cessent de s'alimenter à l'intérieur de quelques heures et la mort survient après 2 à 5 jours.

Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est une formulation à base d'eau qui peut être appliquée non diluée ou diluée avec de l'eau propre. La dilution doit être uniquement utilisée afin d'améliorer la couverture du feuillage et doit se faire dans un volume minimal d'eau. Lorsque le produit est dilué avec de l'eau, ajouter dans la cuve d'arrosage la quantité recommandée de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse au volume d'eau requis. Agiter lorsque nécessaire afin de maintenir le produit en suspension. Il faut éviter d'appliquer le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse lorsque des pluies importantes sont éminentes. Pour les applications tôt le matin, le feuillage ne doit pas être couvert de rosée afin d'éviter l'égouttement du Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse lorsque appliqué.

Gestion de la résistance, Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse ou les insecticides du même groupe (11) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides provenant d'un groupe différents, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain. La tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AEF Global Inc. au 1-866-622-3222 ou à www.aefglobal.com.

APPLICATION TERRESTRE:

Appliquer aux premiers signes d'infestations lorsque les larves sont petites. Répéter les applications, selon les seuils économiques, au besoin pour maintenir le contrôle. Une couverture complète du feuillage est

essentielle. Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

Dans le cas d'application terrestre, il faut diluer la quantité de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse requise dans de l'eau propre afin de fournir une couverture complète du feuillage (minimum de 300 L d'eau par hectare), tout en évitant un égouttement excessif. Utiliser le mélange dans une période de 12 heures.

TAUX D'APPLICATION:

Ravageur	Culture	Litres / hectare	MUI / hectare
Noctuelle des cerises	Bleuets en corymbe	1,4 – 2,8	18 – 36

Application: Appliquer 1,4 à 2,8 litres de Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse/ha. Ajuster la dose par hectare, à l'intérieur de ces limites, selon la densité de larves et la densité du feuillage à traiter, i.e., quand la densité du couvert végétale est élevé en fin de saison, la dose la plus élevée peut être requise. Allouer de 5 à 10 jours entre les applications.

Synchronisation: Suivre le ravageur et traiter à l'éclosion des œufs lorsque les larves sont petites. Appliquer à partir de la chute des pétales jusqu'au stade du fruit vert. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaire si l'éclosion des œufs est désynchronisée. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux concernant les procédures de suivi, les seuls d'intervention et les meilleures période d'application.

Méthode: Application terrestre avec des applicateurs à pression hydraulique ou pneumatique. Veuillez consulter les recommandations des conseillers provinciaux et régionaux pour de plus amples informations. Utiliser un minimum de 300 litres d'eau par hectare.

Informations supplémentaires : Le Bioprotec CAF insecticide biologique sous forme aqueuse est plus efficace lorsque aucune pluie ne se produit dans les 24-48 heures après l'application, afin de permettre à l'insecte d'ingérer une quantité létale du dépôt d'insecticide. Maximum de 4 applications. Délai avant récolte = 0 jours. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les applications sont effectuées dans la soirée ou un jour nuageux.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (pantalon, chemisier), des gants imperméables et lunettes protectrices lors de l'usage, la manipulation /chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage. Bien se laver les mains à l'eau savonneuse après avoir manipuler le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux Etats-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux Etats-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet www.cropro.org/

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable

d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Conserver dans son contenant original à des températures entre 0° et 15° C. Lorsque possible, une température d'entreposage plus froide est préférable. Entreposer le contenant droit et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après un entreposage prolongé, bien agiter ou mélanger le produit afin d'obtenir une suspension uniforme avant utilisation.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Bioprotec est une marque de commerce de AEF Global Inc.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.